

N°DEC23_059



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC23_059 - Contrat avec QUEDULOURD PRODUCTION pour une animation musicale dans le cadre de la Fête Nationale

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé par la société QUEDULOURD PRODUCTION, sise 6 rue du Temps des Cerises à Vauréal (95490), représenté par Monsieur Mamadou DIALLO, auto-entrepreneur,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec un prestataire pour une animation musicale dans le cadre de la Fête Nationale, organisée le jeudi 13 juillet 2023, dans l'enceinte du stade du bois Barraix à Montigny-lès-Cormeilles,

DECIDE de signer ledit contrat avec la société QUEDULOURD PRODUCTION, dont le SIRET est 519 355 994,

PRECISE que la dépense d'un montant de 1 500 € TTC (mille cinq cent euros) sera imputée au gestionnaire FC, sous fonction 024 6, article 62329 du budget de l'exercice en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 8 juin 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la ville le : 15/06/2023

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire

